

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/112/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant l’organisation de la Cérémonie des Rameaux Place Saint Laurent O’Toole, le Dimanche 29 mars 2026.
Considérant que dans l’intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d’éviter et de prévenir tous accidents et d’assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Dimanche 29 mars 2026 de 8h00 à 13h00

- Article 1^{er} :** Le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits sur toute la Place Saint Laurent O’Toole.
- Article 2 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d’une signalisation réglementaire.
- Article 3:** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le seize mars deux mil vingt-six.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d’Eu



Mairie d’EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

